



# Comment concilier production agricole et préservation de la biodiversité ?

## L'exemple avec la production de miel de haute qualité

FAQ du webinaire du 09/12/2025

### EXPLOITATION GLOBALE ET ÉCONOMIE

- Quelle part du chiffre d'affaires de l'exploitation et quelle proportion de temps de travail représente chaque activité (élevage/apiculture/fruitiers) ?

Réponse de Philippe Clément :

Chiffre d'affaires :

- Ovins 50% (20% ventes, 80% aides)
- Apiculture 30% (95% ventes, 5% aides)
- Transformation des fruits 20% (100% ventes)

Temps de travail :

- Avant loup : 2 ETP : ovin 50%, api 30%, fruits 20%
- Avec loup : 3 ETP (un apprenti + un berger en plus) : ovin 70%, api 20%, fruits 10%

- Un MAEC "API" existe-t-elle sur votre territoire ? Bénéficiez-vous d'autres aides (PAC ou autre) pour votre activité apicole ?

Réponse de Philippe Clément :

Oui, une MAEC apicole est en place sur le territoire. Elle concerne 216 colonies. En revanche, aucune autre aide spécifique à l'activité apicole (PAC ou autre dispositif) n'est perçue.

### HAIES

- Par quels acteurs/via quel programme avez-vous été accompagné pour la plantation/gestion de haies mellifères ? Avez-vous trouvé un accès facile à des ressources, des informations relatives aux espèces à planter et sur leur gestion ?

Réponse de Philippe Clément :

L'accompagnement s'est fait à la fois de manière individuelle et collective. Une partie des informations ont été acquises grâce à des revues spécialisées, des ouvrages de référence, des observations de terrain ainsi que par le biais d'une formation en agriculture.

Par ailleurs, des programmes collectifs de plantation ont été menés dans le cadre de dispositifs tels que Natura 2000 et le Parc national. Ces actions ont été portées par différents acteurs (Fédération de chasse, COPAGE – structure satellite de la Chambre d'agriculture –, Parc national) et financées par l'État, l'Europe, la Région et le Parc national, avec une gestion administrative assurée par la DDT.

Lors des premiers programmes, le choix des plants était imposé, ce qui s'est avéré peu pertinent. En revanche, pour les dispositifs plus récents, les choix ont fait l'objet de discussions et d'une meilleure concertation. Enfin, j'ai animé plusieurs visites de terrain sur cette thématique, en collaboration avec les différents intervenants et l'association AGROOF.

- **Qu'est-ce qui explique le si faible taux de reprise des plants de pépinière ?**

Réponse de Philippe Clément :

Le faible taux de reprise des plants de pépinière s'explique par plusieurs facteurs. Les conditions climatiques du Causse sont particulièrement contraignantes (sécheresses prolongées, gelées tardives, épisodes de fortes chaleurs), ce qui fragilise les jeunes plants. À cela s'ajoute le fait que les plants issus de pépinières sont souvent produits à partir de graines provenant de milieux forestiers très différents, donc moins adaptés aux conditions locales.

Par ailleurs, les plants en godets semblent davantage consommés par les cervidés, probablement en raison de leur forte teneur en azote, ce qui accentue les pertes. À l'inverse, la reprise est nettement meilleure avec des plants à racines nues, et elle est quasi totale pour les plants prélevés dans le voisinage, mieux adaptés au contexte local.

Enfin, les dispositifs de protection contre le gibier, notamment les filets, peuvent poser problème : ils favorisent la surchauffe et provoquent des brûlures sur les jeunes pousses. Pour limiter ces effets, la protection naturelle par des espèces épineuses déjà présentes est privilégiée afin de protéger les tiges les plus sensibles au broutage.

- **Avez-vous d'éventuels débouchés permettant de valoriser les haies (exemple : essences pour énergies, utilisation du bois, ou éventuellement des produits forestiers non ligneux) ?**

Réponse de Philippe Clément :

Oui, les haies font l'objet de plusieurs formes de valorisation. Toutes les tailles de haies et le bois mort sont récupérés et déchiquetés en plaquettes. Celles-ci sont utilisées à la fois pour le chauffage des bâtiments de la ferme et comme paillage de base en bergerie. Ce paillage, mis en place sur une épaisseur d'environ 8 cm après le curage, permet notamment d'absorber les jus de fumier.

Par ailleurs, les haies sont enrichies avec des espèces à intérêt alimentaire. Des églantiers ont été plantés afin de permettre la récolte de fruits : environ 400 kg de cynorrhodons (« gratte-cul ») sont récoltés chaque année pour être transformés en confiture. Des cornouillers mâles ont également été implantés pour la production de fruits, tout en offrant une ressource mellifère précoce pour les abeilles.

Ces produits rencontrent une très forte demande, ce qui confirme l'intérêt économique et multifonctionnel des haies.

## PRÉDATION

- **Expérimentez-vous (niveau ferme du Fraïsse et niveau Parc) des nouvelles pratiques de cohabitation avec le loup ?**

Réponse de Philippe Clément :

Les pratiques de cohabitation expérimentées restent limitées et reposent sur les dispositifs classiquement préconisés : présence d'un âne avec le troupeau, mise en place de clôtures électriques à cinq fils, puis renforcement du gardiennage. Toutefois, ces mesures montrent aujourd'hui leurs limites, le loup s'adaptant rapidement à l'ensemble de ces dispositifs.

Des attaques ont eu lieu très près de la bergerie (à environ 50 mètres) et, plus préoccupant encore, certaines se sont produites en présence de l'éleveur. Cette situation conduit à remettre en question la possibilité réelle d'une cohabitation durable dans ce contexte. Celle-ci peut éventuellement être envisageable sur de vastes estives collectives ouvertes, sans zones boisées, avec de très grands troupeaux. En revanche, elle devient extrêmement complexe, voire irréaliste, pour des exploitations plus modestes (environ 200 brebis), avec des parcs boisés difficiles à surveiller et des contraintes climatiques fortes.

Les fortes chaleurs estivales (jusqu'à 30 °C dès le matin) limitent les déplacements des brebis et rendent le gardiennage encore plus pénible. Le maintien prolongé des animaux en bergerie pour des raisons de protection entraîne également des problèmes de bien-être animal (stress thermique, blessures, développement d'asticots), alors que les brebis pourraient naturellement trouver de l'ombre en milieu boisé.

Enfin, la charge mentale et physique induite par cette situation est très lourde : travailler plus de 70 heures par semaine avec une inquiétude permanente n'est pas soutenable sur le long terme. Trois élevages ovins ont déjà cessé leur activité sur le Causse cette année, ce qui rend la situation particulièrement préoccupante pour l'avenir de l'élevage sur le territoire.

- **Comment gérez-vous au quotidien la présence du loup ? Qu'avez-vous mis en place ?**

Réponse de Philippe Clément :

La gestion quotidienne de la présence du loup repose sur un renforcement important des moyens humains et organisationnels. Un berger a été embauché afin d'assurer un gardiennage permanent du troupeau. Celui-ci est désormais rentré en bergerie tous les soirs, ce qui représente une charge de travail considérable. Auparavant, les brebis pouvaient pâturer pendant environ cinq mois dans des parcs électrifiés, sans rentrée quotidienne.

Cette nouvelle organisation a également un impact sur l'alimentation du troupeau. Le pâturage ne suffit plus, en particulier lors des périodes de fortes chaleurs, ce qui impose une alimentation complémentaire en bergerie.

Par ailleurs, des tirs de défense ont été réalisés cette année, en lien avec la brigade loup et les lieutenants de louveterie, afin de tenter de réduire la pression exercée par une meute d'environ six loups présente à proximité de l'exploitation.

- **Étudiez-vous les effets (positifs et négatifs) sur la biodiversité et les écosystèmes, liés à la présence du loup ?**

Réponse de Philippe Clément :

Mon sentiment est que le loup occupe aujourd'hui une place disproportionnée dans les politiques et les discours, au détriment d'une approche plus équilibrée de l'ensemble des espèces et des enjeux écologiques.

Cette situation soulève des interrogations, notamment sur la cohérence des mesures mises en œuvre : par exemple, l'interdiction des chiens dans certains espaces protégés contraste avec le financement et la présence massive de chiens de protection des troupeaux (patous, kangals) dans ces mêmes zones.

De manière plus générale, la gestion apparaît très sectorisée, ce qui limite la prise en compte des interactions complexes entre espèces et empêche l'élaboration d'une vision globale et pragmatique des écosystèmes.

## APICULTURE

- **Dans quelle instance avez-vous l'occasion de discuter avec les agriculteurs autour de l'emplacement de vos ruches ?**

Réponse de Philippe Clément :

Les échanges avec les agriculteurs sur l'implantation des ruches se font à travers plusieurs instances et réseaux professionnels. En tant que président du Groupement de Défense Sanitaire Apicole de Lozère, vice-président régional, membre du syndicat apicole et adhérent de l'ADA Occitanie, les occasions de dialogue entre apiculteurs et agriculteurs sont nombreuses. En Lozère, ces échanges sont d'autant plus facilités que de nombreux apiculteurs sont également éleveurs.

Par ailleurs, une expérience professionnelle de quinze ans à la Chambre d'agriculture puis à la SAFER a permis de bien connaître les agriculteurs du territoire et de construire des relations de confiance. Le choix des emplacements de ruchers se fait en fonction de la ressource mellifère recherchée, tout en cherchant à limiter au maximum les risques de contamination ou d'intoxication, notamment en privilégiant des exploitations conduites en agriculture biologique.

Néanmoins, le risque zéro n'existe pas : les abeilles peuvent butiner sur un rayon de plus de 3 km. Cette réalité a été illustrée l'an dernier par la perte d'un rucher à la suite d'une désinsectisation de bergerie. D'où l'importance de maintenir un dialogue permanent entre apiculteurs et agriculteurs. Ces deux professions sont interdépendantes, et le fait d'être également éleveur facilite la compréhension des pratiques agricoles, même lorsqu'elles ne sont pas toujours partagées.

- **Avez-vous remarqué/ eu à connaissance une concurrence abeilles sauvages / abeilles domestiques sur votre territoire ?**

Réponse de Philippe Clément :

La question de la concurrence entre abeilles sauvages et abeilles domestiques fait aujourd'hui l'objet de nombreux débats. Sans être spécialiste des abeilles sauvages, il est toutefois constaté que leur déclin est réel. L'imputer principalement aux abeilles domestiques apparaît réducteur et occulte d'autres facteurs majeurs, notamment l'impact des pesticides. Les résidus retrouvés dans les cires d'abeilles illustrent bien l'état de fragilité sanitaire des insectes pollinisateurs au sens large.

Cela étant, une forme de concurrence existe indéniablement : elle fait partie du fonctionnement naturel des écosystèmes, en particulier lorsque la ressource alimentaire est limitée. Cette situation est observable chez les abeilles domestiques elles-mêmes, notamment lors de phénomènes de pillage entre ruches en période de disette. En revanche, la quantification précise de la ressource mellifère reste extrêmement complexe, ce qui rend très difficile l'établissement de seuils fiables.

À titre d'exemple, il arrive que des ruches soient installées sur des parcelles abondamment fleuries sans qu'aucune rentrée de nectar ne soit observée. Les conditions météorologiques (température, hygrométrie, vent, sécheresse) peuvent empêcher la miellée. Les fleurs passent alors sans production, jusqu'à ce qu'un autre phénomène, comme l'apparition de pucerons et la production de miellat, déclenche soudainement une forte miellée, pouvant atteindre jusqu'à 30 kg de miel par ruche. Cet exemple illustre la grande complexité des dynamiques en jeu.

Enfin, le dispositif MAEC apicole impose un minimum de 24 ruches par emplacement pour bénéficier de l'aide, une exigence jugée peu adaptée. Sur certains emplacements fixes, 12 ruches correspondent davantage au potentiel réel du milieu. Pour les ruchers fixes, il est essentiel de raisonner la ressource mellifère sur l'ensemble de l'année, ce qui constitue un exercice encore plus délicat.

- **Est-ce que le développement de la population d'abeilles domestiques a eu des conséquences sur les populations de polliniseurs sauvages autour de l'exploitation (concurrence / complémentarité) ?**

Réponse de Philippe Clément :

Il n'existe pas d'inventaire réalisé avant et après le développement des abeilles domestiques sur l'exploitation. En l'absence de données de référence, il est donc difficile d'évaluer précisément les effets, qu'il s'agisse de concurrence ou de complémentarité, sur les populations de polliniseurs sauvages.

- **Pas de problème de frelon asiatique ?**

Réponse de Philippe Clément :

Oui, le frelon asiatique représente un problème important depuis une dizaine d'années en raison de la prédateur sur les abeilles. Plusieurs mesures sont mises en place pour limiter son impact : piégeage des fondatrices au printemps, piégeage à l'automne pour réduire la pression, et déplacement des ruches en altitude en fin de saison pour éviter les ruchers les plus touchés par la prédateur.

## LIEN ENTRE PARC ET EXPLOITATION AGRICOLE

- **Quelles frontières y a t'il entre le parc naturel (espèces et habitats naturels) et les zones agricoles et de productions ? Jonctions territoriales, cas de zoonoses - proximité faune et flore sauvages et domestiques (passage de maladies, virus, ...), plus-value de la production en Parc naturel ? (Monétaire, reconnaissance, ...)**

Il n'existe pas de frontière nette entre le Parc naturel et les zones agricoles ou de production, car le Parc est habité et exploité dans presque sa totalité. De nombreuses espèces dépendent d'ailleurs directement des activités pastorales pour leur maintien et leur développement.

La production en Parc naturel apporte une plus-value en termes d'image et de reconnaissance, les miels étant produits sur des territoires protégés. En revanche, cette distinction n'a pas d'impact significatif sur le prix de vente, en raison d'une forte concurrence sur ce type de produit.